



# Le 14<sup>e</sup> ANTI-GASPI



## Préambule<sup>1</sup>

En France, ce sont environ 10 millions de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année.

Ce gaspillage entraîne l'émission d'environ 15 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre responsable des dérèglements climatiques. C'est 5 fois plus que le trafic interne aérien français.

Tous les acteurs de la chaîne alimentaire sont concernés par le gaspillage alimentaire et tous peuvent agir à leur échelle pour limiter ce gaspillage.

En France, les étapes de la distribution et de la consommation (à domicile ou en restauration collective et commerciale) représentent à elles seules près de la moitié de ce gaspillage.

Consommateurs, restaurateurs et commerçants représentent donc des leviers importants de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

<sup>1</sup>Sources : ADEME

## Engagements

Je soussigné .....,  
agissant pour le compte de la société

.....,  
je m'engage à déployer les actions suivantes dans mon  
activités :

### 1/ Approvisionnement

- Privilégier les produits vendus en vrac ou en grands formats
- Privilégier les produits sans emballage ou dont l'emballage est recyclable ou consigné
- Privilégier les produits frais dont la DLC est la plus éloignée, ou ayant de meilleures propriétés de conservation

### 2/ Conditionnement

- Limiter le conditionnement des produits vendus en magasin et privilégier les alternatives durables (réutilisables, labellisés ou encore recyclés et recyclables)
- Sensibiliser mon personnel à l'utilisation de l'ensemble des produits en cuisine
- Retravailler les produits frais arrivant en fin de DLC

### 3/ Vente

- Exposer en rayon de façon privilégiée les produits arrivant en fin de DLC
- Adapter les quantités dans les assiettes servies aux clients
- Promouvoir auprès du client l'utilisation de boîte anti-gaspi quand les assiettes ne sont pas terminées

### 4/ Valorisation

- Développer le don des denrées non consommées encore consommables auprès des acteurs luttant contre l'insécurité alimentaire
- Mettre en place le tri séparé des denrées non consommées et impropres à la consommation pour une valorisation via le compost ou la méthanisation

Je m'engage également à sensibiliser mes collaborateurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi qu'à faire état de mes avancées après signature de la charte.

Signé le ..... à Paris,

Le signataire

Les élus